

Projets de paysage

Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace

Sylvain Estager

L'anthroposystème viticole en Haute-Saône : comprendre la place d'un paysage entre marginalité et inscription territoriale

The wine anthroposystem in Haute-Saône: understanding the place of a landscape between marginality and territorial integration

Introduction

La vigne est aujourd'hui une composante supposée mineure des paysages de Haute-Saône. Néanmoins son statut actuel de culture statistiquement marginale est remis en cause par l'importance passée du vignoble, par les nombreux vestiges que celui-ci a laissés et par la persistance de pratiques en lien avec la vigne. Dans le cadre d'un travail de doctorat (Estager, 2008), nous nous sommes penchés sur l'importance de ces inscriptions multiformes de la vigne qui perdurent dans la région et contribuent à maintenir une empreinte viticole au sein des espaces concernés.

Ainsi, nous nous penchons sur la question de la compréhension des manifestations de la vigne appréhendée comme une composante de ces paysages et de la méthode à mettre en œuvre pour en rendre compte. Nous posons aussi la question du sens territorial à donner à ces manifestations de la vigne et des valeurs qui y sont associées.

Nous exposerons dans un premier temps qu'en dépit de ce que la statistique affirme, la pratique du terrain révèle que la vigne occupe toujours une place de choix au sein des paysages de la Haute-Saône. Nous présenterons ensuite pourquoi nous avons eu recours au concept d'anthroposystème viticole pour prendre en compte l'ensemble des manifestations du fait viticole. Enfin nous verrons qu'au final, la vigne demeure de nos jours un puissant marqueur des paysages et des territoires étudiés.

Une culture marginale mais chargée de sens

Apogée et disparition de la vigne en Haute-Saône

La Haute-Saône n'est pas considérée de nos jours comme un espace viticole.

La vigne ne représente plus officiellement que 147 hectares répartis sur quatre exploitations commerciales¹. À l'échelle du département, elle fait figure de culture marginale car les superficies cultivées sont désormais à la limite du quantifiable.

Cette donnée contraste avec l'important passé viticole de la Haute-Saône. La viticulture représentait en effet la troisième richesse du département sous le second Empire. Avec presque 14 000 hectares cultivés, elle constituait une culture de première importance dans près du tiers des communes et plus de 80 de celles-là possédaient au moins 30 hectares de vigne dans les années 1870-1880.

La fin du siècle a précipité le déclin et la quasi-disparition de cette culture viticole. La faiblesse structurelle du vignoble (absence de grande propriété, émiettement du parcellaire et productions destinées à l'autoconsommation ou à la vente locale) n'a pas permis de faire face à la concurrence nouvelle des vins du Sud induite par l'arrivée du chemin de fer et aux crises majeures qui allaient affecter la vigne hexagonale en cette fin de siècle (Estager, 2008). Phylloxéra, mildiou, Grande Guerre mais aussi modernisation du monde agricole (Weber, 1983) ont pêle-mêle généré une dynamique de marginalisation de la viticulture locale au cours du XXe siècle. La carte qui suit présente les principales localisations viticoles au XIXe siècle : les communes où la vigne constituait la première activité agricole et celles où la vigne était insérée dans un système de polyculture. Aujourd'hui ne subsiste officiellement une viticulture que dans une poignée de communes possédant une exploitation commerciale.

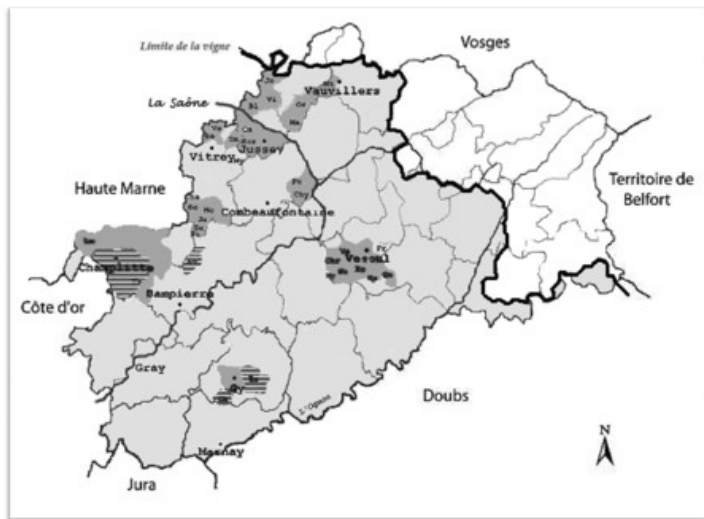


Figure 1.

Ainsi, ce constat statistique conduit à valider l'idée que la vigne a aujourd'hui presque disparu du département. Pourtant la pratique du terrain infirme ce que la statistique affirme. La vigne se manifeste dans la plupart des anciennes communes viticoles à travers le maintien des pratiques qui s'y rattachent ou les vestiges que cette culture a laissés.

Des manifestations variées du fait viticole

En effet à l'évidence, pour celui qui s'y promène, la viticulture n'est pas absente de ces espaces. Les données statistiques agricoles ne reconnaissent l'existence de la viticulture que si celle-ci représente au moins 2 hectares sur la commune². Cela apparaît comme un seuil élevé, qui tend de fait à n'intégrer que les exploitations à vocation commerciale. Or, en Haute-Saône, la vigne est une réalité familiale héritée, qui relève le plus souvent d'un microparcellaire jardiné. Sous cette forme, la vigne échappe à la comptabilité statistique.

En réalité, la vigne prend déjà un poids bien plus significatif si on l'aborde par le biais de la pratique viticole d'amateur. Le groupe des propriétaires amateurs actuels d'une vigne est en effet, à l'échelle d'une petite commune rurale, souvent relativement important. Il s'agit pour l'essentiel de viticulteurs qui perpétuent la tradition familiale et réalisent des productions (vin et marc) destinées à être consommées dans un cercle familial.

La photographie qui suit illustre cette pratique viticole d'amateur. Les parcelles, de taille modeste, sont jardinées, coplantées et permettent de réaliser en moyenne entre 200 à 300 litres de vin pour une consommation personnelle.



Figure 2.

Dans le cadre de notre thèse, nous avons travaillé sur une cinquantaine de communes, essentiellement rurales et anciennement viticoles, de Haute-Saône (Estager, 2008). Toutes ces communes présentent encore aujourd'hui des petites parcelles d'amateurs, entre deux et une dizaine selon les cas. Dans une dizaine de villages, on relève plus d'une parcelle cultivée pour trois à 4 foyers³. Le travail de la vigne devient même une pratique généralisée, dans presque toutes les communes selon deux occurrences :

- Si l'on intègre les treilles qui décorent les façades ou servent à fournir du raisin de table (mais qui s'avère presque toujours être un cépage de vinification) ;
- Si l'on considère ceux qui autrefois ont possédé une vigne, directement ou par l'intermédiaire de leurs parents.

La présence de la vigne s'inscrit donc encore dans un quotidien ou un vécu mais aussi dans une histoire, un « autrefois » qui n'est pas forcément identifié dans sa chronologie ou qui se rapporte à une généalogie personnelle. Les aïeuls sont associés à une pratique passée, identifiée comme un trait majeur de la Haute-Saône de jadis et qui appartient à l'histoire familiale. Cette dernière s'ancre alors dans l'histoire régionale.

La viticulture se manifeste aussi par les legs qu'elle a laissés et qui s'inscrivent durablement dans les paysages et dans les territoires associés :

- Les constructions typiquement viticoles telles que les murgers, les clos, les porches ou les baraques dites « de vigne » se retrouvent en nombre dans toutes les communes anciennement viticoles. De même le matériel viticole se rencontre souvent reconverti en élément de décoration à l'image de ces tonneaux coupés qui servent de bacs floraux ou des vieux pressoirs communaux exposés sur la place des villages où l'architecture vigneronne sert d'écrin à cette mise en valeur du passé.
- La vigne a aussi laissé comme legs un ensemble de lieux-dits, de dictons, de légendes, de pratiques culturelles ou cultuelles qui continuent de porter une mémoire en lien avec le passé viticole. Pour exemple, la commune de Champlitte célèbre encore tous les 21 janvier avec faste la Saint-Vincent, en l'honneur du patron des vigneron et mobilise ce jour l'ensemble de la commune.
- Enfin, la vigne et sa culture se présentent aujourd'hui sur de nombreux sites en proie aux dynamiques de reconquête de la végétation. La déprise anthropique sur les espaces ouverts a accompagné la disparition de la viticulture depuis la fin du XIXe siècle. Les anciens sites viticoles enforestés depuis présentent des formations végétales à vitifaciés⁴ caractéristiques et la vigne, appréhendée en tant que plante, peut de nos jours être considérée comme appartenant au cortège floristique local tant ses manifestations au sein des espaces ouverts, en friche ou boisés, sont nombreuses.

Le document qui suit présente un bel exemple de vitifaciès forestier, marqué par la présence d'une « baraque » de vigne et d'un « murger » (nom local pour les murets de délimitation du parcellaire) sur un ancien site viticole.



Figure 3.

Au final c'est tout un ensemble d'inscriptions multiformes matérielles ou immatérielles, imposantes ou subtiles, qui portent la vigne au sein des paysages de Haute-Saône.

Nous avons cherché à mettre en œuvre une prise en compte globale de ces manifestations

paysagères du fait viticole pour saisir au mieux le sens géographique qu'il faut leur accorder.

Pour ce faire, il a fallu définir une méthode d'appréhension des paysages qui ouvre sur une lecture dynamique et symbolique des formes identifiées.

Rendre compte de la place de la vigne au sein des paysages

Une approche du paysage à plusieurs entrées

Le concept de paysage est l'un des plus discutés en géographie. L'objectif recherché pour prendre en compte toutes les manifestations de la vigne nous conduit à privilégier une approche du paysage qui se structure par plusieurs entrées.

L'approche historique est au cœur de notre démarche. Nous nous inscrivons dans la tradition vidalienne de la géographie qui aborde le paysage comme une « scénerie ». Utilisée dans son acception langagière courante, l'étude des paysages a alors donné lieu à des travaux remarquables qui ont parfaitement su restituer la profondeur historique nécessaire à la compréhension de ces paysages. L' *Essai sur la formation du paysage rural français* de Roger Dion (1934), Les Caractères originaux de l'histoire rurale française de l'historien Marc Bloch (1952) ou l' *Histoire du paysage français* de Jean-Robert Pitte (1983) constituent des modèles du genre. Les paysages sont analysés à une petite échelle et rendent compte des grandes dynamiques qui les ont modelés au fil des siècles. Cette approche démontre que les dimensions historique et humaine demeurent incontournables pour aborder les paysages.

Parce qu'il est un produit de l'histoire, le paysage est un instantané, en évolution constante, même s'il nous apparaît immuable ou pluriséculaire. Il est donc indispensable d'aborder le paysage en intégrant cette approche dynamique (Gourou, 1982). Cette optique a produit une géographie qui considère le paysage comme un système dans lequel celui-là n'est pas une composition d'éléments physiques, biologiques et humains mais une production des interactions qui existent entre ces différents éléments. Ces mécanismes dialectiques s'appréhendent à différentes échelles. Le paysage est alors constitué d' « unités » qui le composent et le recomposent en permanence.

Enfin, le paysage est une perception - par définition subjective - d'une réalité matérielle. C'est un « visible » qui se perçoit par le filtre de chaque individu auquel il se présente. Cette perception dépend de chacun mais peut aussi être plus largement partagée et correspondre alors à un groupe ou à une société. En ce sens, il est un élément incontournable du territoire et participe à la définition de ce dernier (Wieber, 1987). Le paysage est alors en quelque sorte le « pays » pratiqué à travers la perception que l'on peut en avoir ou une « médiance » qui conjugue réalité objective et la subjectivité de cette perception produite par la société (Berque, 1990).

Au final, nous retenons que l'étude des paysages, dans la définition que nous donnons à ce concept, doit prendre en compte :

- La dimension largement héritée de son état. Il est le fruit d'une histoire qui l'a composé ou recomposé ;

- Une recomposition permanente. L'équilibre de sa réalité apparente n'est que le résultat de dynamiques qui se rencontrent et dont le rapport de force peut évoluer, donnant ainsi lieu à une nouvelle recomposition.
- L'intégration des composantes physiques, biologiques et anthropiques qui interagissent en permanence, selon une combinaison systémique ;
- Enfin le paysage est une réalité perçue, à l'échelle des individus. Objet subjectif dans son essence même, il dépend du vécu de chacun et participe à la construction des territoires.

L'approche géosystémique proposée par Georges Bertrand synthétise ces différentes composantes du paysage. Celui-ci n'est pas abordé comme une simple addition d'éléments disparates mais, sur une portion d'espace, comme le produit final d'une combinaison dynamique, non stable par définition, entre les composantes physiques, biologiques et anthropiques, qui interagissent en permanence. C'est dans sa participation à *L' Histoire de la France rurale* que Bertrand intègre le mieux cette dimension historique en proposant alors le terme d' « agrosystème » qui conjugue les structures naturelles fonctionnelles et une approche sociale qui s'inscrit dans le temps long de l'histoire (Bertrand, dans Duby , 1976). Cette nouvelle approche invite de fait à réintroduire dans l'étude du paysage une part d'étude monographique afin de saisir pleinement cette dimension historique (Bertrand, 1978).

Cette réflexion a évolué au fil de sa mise en œuvre pour mieux prendre en compte la composante territoriale et subjective du paysage, notamment avec la mise en place d'une méthode d'étude des paysages à trois entrées (géosystème-territoire-paysage).

Mais cette proposition conceptuelle, reprise ou partagée par d'autres sous différentes formes, n'a cependant guère été appliquée dans son schéma théorique intégral qui présente une difficulté de mise en œuvre quelque peu similaire à celle du géosystème en son temps (Bertrand, 2002). Elle a néanmoins directement inspiré un outil qui nous semble plus facile à mettre en œuvre, l'anthroposystème.

L'anthroposystème viticole, retenu comme outil d'analyse des paysages

Dans la lignée des travaux de Georges Bertrand, le concept « d'anthroposystème » a été proposé. Cet outil synthétise en quelque sorte le complexe GTP mais l'accent est davantage porté sur la dynamique sociétale du système : l'anthroposystème est un état, en perpétuelle évolution qu'il convient d'appréhender en intégrant les différentes échelles de temps.

L'anthroposystème se définit comme « une entité structurelle et fonctionnelle prenant en compte les interactions sociétés-milieus, et intégrant sur un même espace un ou des sous-systèmes naturels et un ou des sous-systèmes sociaux, l'ensemble évoluant sur la longue durée » (Lévêque, Der Leeuw, 2003).

L'intérêt majeur de l'anthroposystème est de consacrer la composante sociale comme élément clé de son organisation. Un objet, une production, ou une pratique peuvent être l'objet central qui définit autour de lui la structure et le fonctionnement de tout un système produit par les interactions d'un sous-système « naturel » et d'un sous-système social.

La vigne est dans le cadre de notre recherche cet objet, à travers lequel nous nous proposons de lire un ensemble fonctionnel, intégré au sein d'un ensemble plus général, fruit

des héritages du passé et qui témoigne du devenir des espaces étudiés.

Nous définissons donc l'anthrosystème viticole comme l'expression, à un moment donné, de la culture viticole au sein d'un territoire. La vigne est, à travers ses implications spatiales et sociales, le résultat d'interactions en cours entre différentes dynamiques et se traduit sous des formes multiples et variées. La vigne, en tant qu'objet d'étude, y est appréhendée sous toutes ses manifestations : plante mise en culture, vestiges et patrimoine qui lui sont associés, pratiques et savoir-faire...

L'anthrosystème viticole est l'outil qui nous a permis de mettre à jour le véritable poids de la vigne au sein des paysages et des territoires de l'aire d'étude.

La vigne, clé de lecture des territoires

Identification de l'anthrosystème viticole

Toutes les inscriptions recensées de la vigne, matérielles ou immatérielles, ont été intégrées avec les logiques et les dynamiques qui les accompagnent dans les différents systèmes qui composent l'anthrosystème viticole.

Au total cinq systèmes, qui interagissent, ont ainsi été identifiés.

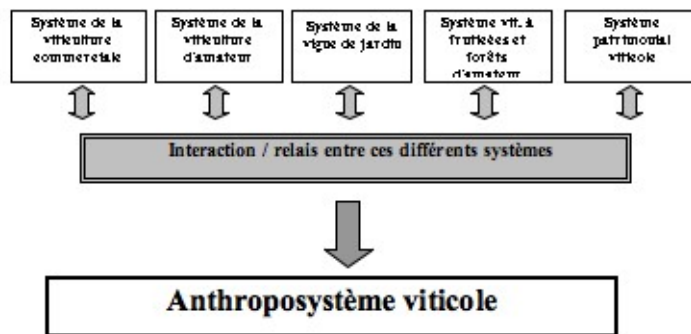


Figure 4.

Le système de la viticulture commerciale est le plus simple à identifier. Il offre sur les finages de Champlitte, Charcennes et Roche-et-Raucourt un paysage d'exploitations viticoles modernes. Si l'objectif de rentabilité économique est clairement prioritaire, il s'accompagne d'une légitimation de l'entreprise par l'histoire viticole locale. Cette nouvelle forme de viticulture, mise en scène par les autorités locales pour promouvoir les communes concernées, se farde de la tradition passée et consacre la vigne comme un élément identitaire de la Haute-Saône.

Le système de la viticulture d'amateur est très largement hérité de la viticulture de la seconde moitié du XIXe siècle. Il s'agit surtout d'une forme de résilience qui accompagne la marginalisation progressive de la viticulture familiale insérée au sein d'un système de polyculture. Ce système tend actuellement à disparaître même s'il conserve encore une réelle capacité de résistance. Il offre à voir dans la plupart des communes anciennement

viticoles un microparcellaire jardiné original et remarquable au sein des paysages.

Le système de la vigne de jardin caractérise toutes les mises en œuvre culturelles de la vigne qui existent à côté de la viticulture traditionnelle : ceps isolés au sein d'un verger, treilles sur les façades, vignes plantées en haie de délimitation foncière... La vigne produit alors un raisin qui régale, toujours avec des cépages locaux de vinification, et qui ne se destine pas dans la majorité des cas à être vinifié. Ce système est sans doute celui qui traduit le plus l'importance de la dimension affective et mémorielle associée à la vigne. Il est souvent le produit du renoncement au système précédent conjugué au désir de maintenir la vigne au cœur des pratiques du quotidien. La vigne est devenue une plante de jardin des plus courantes, ce qui lui garantit une présence pérennisée au sein des paysages de l'aire d'étude.

Le système viticole à fruticées et forêts consacre la vigne et la viticulture comme des entités capables de s'affranchir de la main de l'homme pour demeurer inscrites de façon effective au sein des espaces anciennement viticoles. Il comprend toutes les manifestations « sauvages » de la vigne appréhendée comme plante appartenant au cortège floristique local. Les vestiges hérités de la viticulture d'antan sont intégrés au sein des dynamiques progressives de la végétation. La vigne impose ainsi à certains paysages des marqueurs puissants qui résistent à une déprise anthropique complète et rappellent l'importance passée de cette culture.

Enfin, le système patrimonial viticole témoigne de l'importance passée de la viticulture dans l'aire d'étude à travers les vestiges architecturaux, les constructions typiquement viticoles ou les éléments culturels (dictons, toponymes, folklore...) en lien avec la vigne. Il souligne, à travers ses inscriptions nombreuses et variées, combien la présence de la vigne peut encore être lue dans les paysages parcourus.

Au bilan, toutes les composantes identifiées de l'anthroposystème viticole, qui se conjuguent et/ou se relaient dans l'espace et dans le temps, permettent de mettre en évidence l'importance du fait viticole qui perdure dans la région.

L'étude des logiques et des dynamiques qui président à l'existence même de ces composantes a, en outre, permis de souligner la place essentielle que la vigne conserve au sein des processus de construction territoriale.

La vigne, composante discrète des paysages, ouvre sur un corpus de valeurs territoriales

La vigne se manifeste donc à travers des vestiges et un ensemble de pratiques qui perdurent.

Les vestiges laissés par l'importance passée de la viticulture sont une fenêtre sur l'histoire locale et jouent un rôle essentiel dans l'affirmation de l'identité de certaines communes ou du département. Ce passé est régulièrement mis en scène par les autorités locales et des communes comme Champlitte ou Gy qui célèbrent leur viticulture passée ou actuelle pour en faire un identifiant territorial puissant.

Les vestiges architecturaux, les constructions héritées de l'économie viticole de jadis, les nombreux toponymes ou les formes « sauvages » de la vigne ne manquent pas de souligner que ces communes rurales, en proie à une importante dynamique de dépopulation, ont connu une époque plus faste liée à la pratique viticole.

Mais c'est surtout dans le maintien de pratiques du quotidien que la vigne participe au

construit territorial des acteurs sociaux qui s'y adonnent.

La vigne permet l'affirmation d'identités et de valeurs cristallisées par la pratique. La réalité de son inscription spatiale emprunte à plusieurs logiques qui participent à forger le territoire de ceux qui la mettent en œuvre.

Le cadre sociétal général dans lequel s'inscrit la pratique viticole du moment reste évidemment une donnée structurante fondamentale. C'est d'ailleurs ce qui justifie pleinement l'identification que nous avons réalisée d'une matrice historique et spatiale qui préside à la marginalisation effective de la pratique viticole.

Dans ce contexte, l'étude de la vigne, en qualité de composante mineure des paysages, invite à donner tout son sens à l'entreprise. Il faut comprendre ce qui autorise le maintien d'une praxis en décalage apparent avec son époque. Cette variation d'échelle, qui conduit à entrer dans un paysage par une de ses marges, déplace le regard vers une microterritorialité qui se situe au niveau des acteurs viticoles. On entre ici dans le domaine des « territoires de l'intime » (Estager, 2008) ou de « l'histoire lente des habitudes » (Ricœur, 2000).

Reproduire une pratique, contre l'évolution générale, en dehors de toute rationalité économique et en bravant les codes reconnus qui encadrent cette pratique, demande à être interrogé. Ces pressions sociales de toutes sortes qui font peu de cas de ces savoir-faire et de ces pratiques n'empêchent pas leur maintien et la résilience des phénomènes associés. Par la pratique viticole, c'est une identité qui se transmet, se construit et se pose au sein du territoire.

La pratique viticole est une de ces nombreuses réactions qui illustrent la capacité de résistance d'un système face aux dynamiques d'uniformisation culturelle perceptibles à différentes échelles. Loin d'être passéistes ou nostalgiques, ces pratiques sont une réalité de l'instant du territoire auquel elles appartiennent. Elles sont l'expression d'une ressource territoriale vivace qui conduit à produire les différentes manifestations recensées du fait viticole. Les mises en œuvre de la vigne sont d'ailleurs évolutives. Les savoir-faire se transmettent et évoluent avec leur époque. L'évolution de l'encépagement local démontre qu'il n'y a aucun conservatisme en la matière. Les fûts en plastique ont remplacé les tonneaux, les désherbants supplantent la fourche, et la vigne de jardin est devenue une plante ornementale et fruitière courante...

La vigne appartient donc bien aux lieux, aux savoir-faire et participe de l'affirmation d'une identité locale, familiale ou individuelle du moment. Elle permet de comprendre les logiques territoriales qui s'y rapportent. On trouve ici une illustration du propos de Jean-Robert Pitte qui invite à prendre en compte les échelles les plus fines pour saisir les territoires et le sens géographique d'un espace : « L'identité et l'enracinement perdent toute connotation frileuse et passéiste. Chacun est capable en fonction de sa culture et de son histoire personnelle d'assumer ses enracinements multiples, ou plutôt emboîtés à la manière des poupées russes. » (Pitte, 1995.)

La vigne, dans ses mises en œuvre, est bien l'expression d'une microterritorialité qui effectivement s'enracine à une échelle très fine. Elle se perçoit au niveau de l'individu et du lieu. On trouve donc à travers le cas de la vigne en Haute-Saône un exemple de ces lieux, à l'empreinte modeste d'un point de vue spatial mais riche de significations territoriales (Debarbieux, 1996).

La pratique de la vigne est en fait à la croisée de plusieurs sphères ou référentiels

territoriaux auxquels elle se rattache.

Le geste viticole demeure un référentiel d'ordre général. La vigne est une mythologie nationale sur laquelle il n'est pas besoin de s'attarder davantage (Barthes, 1957). Elle porte une charge idéelle, affective et identitaire qui l'associe au pays. Tenir sa vigne, même dans le cadre d'un microterritoire local ou familial, c'est aussi s'inscrire dans un domaine à forte valeur d'évocation du territoire national.

En effet, la pratique viticole d'amateur appartient essentiellement à la mémoire des lieux dans lesquels elle s'inscrit et à la sphère familiale qui transmet la pratique. Elle n'a pas besoin de reconnaissance officielle ou d'une dynamique plus générale pour être portée et s'inscrire durablement au sein des territoires.

Son inscription fine, à l'échelle des lieux, est l'expression de cette dimension particulière de la pratique. Elle appartient au territoire de l'intime. Sa charge mémorielle conditionne une matérialisation modeste qui n'aspire pas à s'inscrire de façon plus démonstrative au sein des paysages. Les lieux de la vigne possèdent aujourd'hui un enracinement qui tient surtout à l'histoire personnelle et locale, même si la pratique viticole procède d'une histoire régionale plus générale. C'est ce qui nous amène à regarder ces pratiques davantage comme l'expression d'une réalité du moment que comme un résidu hérité d'une époque révolue. Il n'en demeure pas moins cependant que ces pratiques invitent à saisir l'importance du passé viticole et de ses nombreux legs.

Enfin, nous avons mis en évidence le fait que les pratiques viticoles s'inscrivent souvent dans le cadre d'une tradition et d'un territoire en partie interlope. Près de la moitié de ces vignes échappent aux déclarations auxquelles elles sont en théorie soumises et les productions, de marc en particulier, appartiennent à une tradition locale gentiment clandestine lorsqu'elles demeurent modestes... D'évidence, cela crée un rapport particulier à la pratique. Cette dernière forge son propre territoire qui s'affranchit des cadres normatifs et juridiques. Les savoir-faire sont aussi une forme de résistance qui pose l'appartenance au territoire par le maintien de pratiques qui en théorie n'ont pas cours.

Conclusion

Au final, la vigne est une composante fine des paysages de la Haute-Saône. Si son existence officielle est niée par l'approche statistique, elle n'en demeure pas moins une ligne de force des territoires. Elle est un schème structurant du construit territorial et se trouve à la croisée de valeurs identitaires qui empruntent aussi bien à la mémoire des lieux, qu'aux logiques personnelles et familiales. Continuer à entretenir une vigne familiale, en dehors de toute logique de rentabilité économique, procède d'une démarche qui échappe aux logiques sociétales dominantes du moment. De même, distiller sa production en prenant quelques libertés avec les cadres légaux inscrit l'individu dans une logique gentiment interlope qui ancre dans le territoire. Cet objet d'étude illustre le fait qu'un paysage vaut aussi par des marques subtiles qui ouvrent sur tout un corpus de valeurs territoriales. Ces marques appartiennent aux territoires du quotidien, tout en inscrivant au sein de ces derniers une forte charge mémorielle et affective.

La vigne demeure donc une tradition, mais surtout une réalité de l'instant. Elle se pose comme une permanence, une généalogie ou une résistance selon les pratiques mises en

l'œuvre. Elle continue de marquer de son empreinte les paysages locaux à travers ses manifestations passées et actuelles. Appréhendée dans la diversité de ses manifestations, la vigne est bien une de ces marginalités paysagères qui font le territoire.

Notes

1. Source : chambre d'agriculture de Vesoul, RGA (Agreste).
2. Cette donnée, variable selon les départements, nous a été fournie par les services statistiques de la chambre d'agriculture de Vesoul.
3. Blondfontaine, Bourguignon-lès-Morey, Cemboing, Magny-lès-Jussey, Ormoy, Noroy-lès-Jussey, Purgerot, Saint-Julien, Saint-Marcel, Suaucourt et Villars-le-Pautel.
4. En référence aux travaux de J.P. Amat sur les polémofaciès (Amat, 1999), nous définissons comme vitifaciès les espaces boisés ou forestiers structurés et/ou marqués par des pratiques viticoles, aujourd'hui en grande partie disparues (Estager, 2008).

Sylvain Estager

Professeur agrégé

Professeur agrégé, docteur en géographie, laboratoire TVES, UFR Géographie, université Lille 1.

Courriel : s.estager@free.fr

Bibliographie

Amat, J.P., « La forêt entre guerre et paix 1870-1995. Étude de biogéographie historique sur l'arc meusien de l'Argonne à la Woëvre, thèse d'État, Lille 1, 3 vol., 1999, 1200 p.

Barthes, R., *Mythologies*, Paris, Éditions du Seuil, 1957, 233 p.

Berque, A., *Médiance : de milieux en paysages* (1990), 2e édition, Montpellier, Reclus, coll. « Géographiques », 2000, 271 p.

Bertrand, G., « La géographie physique contre-nature ? », *Géodoc*, n°8, 1978, 33 p.

Bertrand, C. et G., *Une géographie traversière, l'environnement à travers territoires et temporalités*, Paris, Arguments, 2002, 312 p.

Bloch, M., *Les Caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, A. Colin, 1952, 316 p.

Debarbieux, B., « Le lieu, fragment et symbole du territoire », *Espaces et sociétés*, n°82-83, 1996, p. 13-35.

Dion, R., *Essai sur la formation du paysage rural français* (1934), Paris, G. Durier, 1981, 162 p.

Duby, G., Wallon A., (sous la dir. de), *Histoire de la France rurale. Apogée et crise de la civilisation paysanne de 1789 à 1914*, Paris, Seuil, 1976, tome III, 560 p.

Estager, S., « Un objet entre marginalité et territoire, la vigne en Haute-Saône », Lille 1, thèse de doctorat, 2008, 482 p.

Gourou, P., *Terres de bonne espérance : le monde tropical*, Paris, Plon, 1982, 456 p.

Guyot, J., *Sur la viticulture du Nord-est de la France*, Paris, Imp. impériales, 1864, 287 p.

Lévêque, C., Der Leeuw V., *Quelle nature voulons-nous ?*, Paris, Elsevier, 2003, 127 p.

Pitte, J.-R., *Histoire du paysage français* (1983), Paris Taillandier, 2001, 182 p.

Pitte, J.-R., « Cultures régionales, culture universelle, éloge de la diversité », *Géographie et*

Cultures, n°14, 1995, p. 3-8.

Ricœur, P., *La Mémoire, l'Histoire et l'Oubli*, Paris, PUF., Seuil, 2000, 675 p.

Royer, C., « Histoire du vignoble de Chariez », actes du 99e congrès national de la Société savante de Besançon, 1974, tome II, p. 147-162.

Vidal de la Blache, P., *Tableau géographique de la France* (1908), Paris, Taillandier, 1979, 403 p.

Weber, E., *La Fin des terroirs. La modernité de la France rurale, 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983, 839 p.

Wieber, J.C., « Le paysage. Questions pour un bilan », *Bulletin de l'Association des géographes français*, n°2, Paris, 1987, p.145-155.